

Circuit Départemental Jeunes

1) Généralités :

- 1.1** Le "Circuit Départemental Jeunes" (CiDJ) constitue par saison un circuit de compétitions pour les catégories Minibads à Juniors.
- 1.2** Le CiDJ se situe au-dessous des Trophées Régionaux Jeunes (TRJ).
- 1.3** Le circuit ne fait pas l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison à la suite de chaque compétition pour chaque discipline et chaque catégorie.
- 1.4** La gestion et le suivi du CiDJ sont délégués à la Commission Départementale Jeunes (CoDéJe) du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité).
- 1.5** Un règlement particulier (**RP**) complète ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.
- 1.6** La CoDéJe est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du Comité qui statue.

2) Candidature à l'accueil du CiDJ :

- 2.1** L'organisation opérationnelle du CiDJ est déléguée à un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur".

Le **club organisateur** candidat à l'accueil d'une compétition du CiDJ doit déposer sa candidature auprès **de la CoDéJe**.

- 2.2** **La CoDéJe** s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona **et de la mise en ligne sur Badiste pour les inscriptions** selon les informations communiquées par l'organisateur (**JA** ou pas, nom du GEO, volant officiel, ...) **via le RP**. A défaut de **JA**, **une déclaration de l'étape sera faite comme Promobad**.

L'organisateur doit se munir le jour de la compétition, d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide **du fichier issu du logiciel Badplus fourni par le GEO/JA**.

L'organisateur accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque (par 1 GEO ou plus) et prévoir une buvette.

Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **5€/joueur**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité (article 3.3)

Les frais du Juge-Arbitre et les récompenses sont à la charge de l'organisateur qui accueille l'étape. Les frais du Juge-Arbitre (**à hauteur de 55€ maxi/jour + remboursement du déplacement uniquement pour les JA du 05**) seront remboursés sur feuille de remboursement (facture du JA jointe).

- 2.3** Les dates des compétitions du CiDJ figurent au calendrier sportif départemental (disponible sur le site internet du Comité).

- 2.4** Seuls peuvent admis à participer les joueurs licenciés, au jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

La CoDéJe peut inviter les licenciés des clubs des Alpes de Haute Provence (Comité 04) et peut accepter la participation de certains autres licenciés jeunes de la Fédération qui en font la demande.

2.5 Une compétition CiDJ est ouverte aux joueurs Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors selon les modalités du chapitre 3.

Les joueurs des catégories Minibad et Poussins, jouent dans leurs catégories d'âge.

Les joueurs des catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors sont regroupés dans 2 catégories :

- catégorie 1 : Benjamins et Minimes 1
- catégorie 2 : Minimes 2, Cadets et Juniors.

Ces 2 catégories peuvent être subdivisées en TOP A et TOP B suivant le classement/CPPH des joueurs.

Tout joueur souhaitant jouer dans une catégorie qui n'est pas la sienne doit demander l'autorisation au CoDéJe qui décide du tableau dans lequel il joue selon les joueurs inscrits.

2.6 Il n'y a pas de qualification pour accéder aux compétitions du CIDJ. Un **joueur** « non-compétiteur » (NC) ou classé peut être inscrit sur une compétition du CiDJ **suivant ce que stipule le RP de l'étape en question.**

3) Modalités d'inscription :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1^{er} jour d'une compétition du CiDJ. Le rétro planning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- J-7 : Date limite des inscriptions ;
- J-6 : Date limite de désistement sans justification ;
- J-4 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après BadPlus ;
- J-2 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning sera adapté pour certaines étapes afin de prendre en compte les vacances scolaires.

3.2 Un joueur doit être inscrit **sur Badiste sous la responsabilité de son club.**

3.3 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **10 €**, quel que soit le nombre de tableaux.

Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après la compétition du CiDJ et au vu des tableaux définitifs. Passé la date limite de « désistement sans justificatif », les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

3.4 Les inscriptions seront réalisées **UNIQUEMENT** au moyen du site internet **Badiste**. Les feuilles des inscriptions issues du site **Badiste** sont à envoyer **à la CoDéJe** par chacun des clubs **ET À L'ORGANISATEUR DE LA COMPÉTITION.**

3.5 Les disciplines (simple, voir double et mixte) dans lesquelles peut s'inscrire un joueur sont mentionnées **dans le RP** et sur le site **Badiste.**

3.6 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte financier avec le comité à la date limite d'inscription.

3.7 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque catégorie, la priorité est établie suivant le classement par point hebdomadaire (CPPH) conformément à l'article 3.1.

3.8 Les **joueurs des** clubs dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus à la date du tirage au sort.

3.9 Chaque joueur mineur inscrit et présent dans la salle, doit être accompagné par un représentant majeur qui est, soit le représentant légal de l'enfant, soit désigné par le représentant légal de l'enfant **ET** qui doit signer la feuille d'émargement pour chaque mineur dont il a la charge.

Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.

3.10 En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre / GEO doit interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant majeurs à la compétition.

4) Tableaux :

4.1 Chaque compétition se jouera (voir aussi l'article 5.2) :

- soit en simple (SD/SH)
- soit en doubles (DD/DH)
- soit en mixtes et simples (MX/SD/SH)
- soit en mixtes et doubles (MX/DD/DH)

4.2 Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs est faite au CPPH : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort seront inscrits en TOP A ; les autres joueurs seront dans le tableau TOP B.

4.3 En cas d'égalité au CPPH, c'est la CoDéJe qui prendra la décision pour l'affectation TOP A ou B puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus âgé sera mis en TOP A).

4.4 Le tableau TOP B ne peut se faire que sur décision du Juge-Arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** en concertation avec la CoDéJe.

4.5 Sur chaque compétition, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH conformément à l'article 3.1.

4.6 Chaque compétition se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poules avec, si possible, deux qualifiés par poule puis un tableau en élimination directe ou en poule unique. Durant la phase qualificative, les poules de 4 seront privilégiées si le nombre de terrains le permet.

4.7 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur BadPlus selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance est appliquée au moment de la distribution des joueurs dans les poules.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.

5) Organisation d'une compétition :

5.1 Les documents suivants devront être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- le présent règlement ;
- le règlement particulier ;
- les codes de conduite fédérales des joueurs, des entraîneurs et des officiels ;
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
- les tableaux de la compétition mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi qu'à l'issue de chacun des tours des sorties de poules

5.2 Chaque compétition a lieu sur : une journée (le samedi ou le dimanche) OU sur une journée et demi : le samedi après-midi (DMX) et le dimanche (SH & SD ou DH && DD).

5.3 Chaque discipline doit commencer et finir le même jour.

5.4 Le juge-arbitre/**GEO** veillera, autant que possible, à limiter le temps d'attente des joueurs pour chaque tableau.

5.5 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans les gymnases durant chacune des étapes.

5.6 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment ; l'organisateur a la responsabilité de prévenir ce service.

5.7 Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matches, excepté pendant les arrêts de jeu (pause à 11 et entre les sets)

5.8 A l'issue de la compétition, le Juge-Arbitre / **GEO / CoDéJe** doit importer dans Poona les résultats de la compétition au plus tard le mercredi suivant la compétition.

5.9 Le Juge-Arbitre / **GEO** doit, dans un délai de quatre jours, envoyer le fichier BadPlus et son rapport (pour le JA), accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission Régional d'Arbitrage (CRA) ;
- au secrétariat de la Ligue ;
- au Comité

5.10 La remise **officielle** des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si rien n'est précisé dans le RP**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin de la compétition vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier prévu et affiché**. Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur récompense.

6) Arbitrage :

6.1 Le **JA/GEO** ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont **choisis par l'organisateur**.

6.2 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la Fédération.

6.3 Sauf demande particulière auprès du Juge-Arbitre/**GEO**, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

7) Volants :

7.1 Les volants plumes neufs sont à la charge des joueurs ET doivent être classés au minimum en catégorie standard du classement fédéral des volants.

7.2 Tous les matchs dont au moins, un des joueurs est classé se jouent avec des volants plumes. Les matchs entre joueurs P10, P11, P12 ou NC se jouent avec les volants au choix des joueurs (plastiques ou plumes). Toutefois, en cas de désaccord, la priorité est donnée aux volants plumes, à la charge du joueur voulant jouer avec. Quel que soit le volant choisi (plumes ou plastiques), le choix est définitif pour tout le match.

7.3 Si la nature d'un désaccord est sur le classement fédéral d'un volant ou son état, une boîte de volants officiels devra être achetée (au partage des joueurs) et utilisée par les joueurs d'un même match.

8) Respect de la discipline :

8.1 Les compétitions du CiDJ se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 La CoDéJe reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant les différentes compétitions du CiDJ, qu'elle transmettra, autant que besoin est, aux commissions ad hoc (réclamations et litiges ou discipline) de la ligue PACA.

8.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la compétition auprès de la CoDéJe. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéJe comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la Fédération.

9) Tenues :

9.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes (voir la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires).

Pour rappel, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

10) Adoption du règlement :

10.1 Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

La CoDéJe remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CiDJ pour la satisfaction de tous.

Le Juge-Arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.